

Monsieur l'Orateur, tout le monde s'accorde à dire que la procédure parlementaire doit être améliorée. Il faut reconnaître cependant que nous avons, au cours des dernières années, fait beaucoup de progrès dans ce sens. Au cours de la présente session, l'opposition a donné plusieurs preuves de sa bonne volonté, de son désir bien arrêté de collaborer avec le gouvernement afin d'accélérer les travaux de la Chambre. D'autres, avant moi, ont rappelé plusieurs incidents à ce sujet.

Qu'il me soit permis de rappeler de nouveau que nous avons renoncé aux jours qui étaient réservés à l'opposition et que nous avons également consenti à écourter nos discours de façon qu'un plus grand nombre de députés se fassent entendre.

Tout cela s'est accompli avec le commun accord des députés de l'opposition et de ceux du parti libéral. Je suis fermement convaincu qu'il est possible d'accomplir plus de travail et d'en venir à des ententes si nous procédons de la façon dont nous l'avons fait jusqu'à ce jour, c'est-à-dire par entente mutuelle.

Si l'on étudie les statistiques, monsieur l'Orateur, on se rend compte qu'à l'occasion des débats sur l'Adresse en réponse au discours du trône, du budget et de sujets d'importance, les députés ministériels se sont prévalu de leur droit de parole, conformément à leur nombre.

Or, il est plutôt étrange de constater que ces mêmes députés, dans certains cas, demandent qu'on reconnaisse leurs droits, alors qu'ils voudraient, du même souffle, empêcher les députés de l'opposition de se prévaloir des droits qui leur sont accordés par le Règlement.

Il y a quelques années, monsieur l'Orateur, j'ai fait partie du comité chargé de réviser la procédure parlementaire. Le comité comptait parmi ses membres des hommes comme les honorables J. W. Pickersgill, Lionel Chevrier et, si ma mémoire est fidèle, l'honorable Paul Martin, et je puis vous assurer qu'aucun de ces messieurs n'aurait accepté un projet comme celui que nous étudions présentement. Au fait, lorsque des propositions visant à améliorer la procédure parlementaire étaient un tant soit peu susceptibles d'empêcher les députés de l'opposition de prendre la parole aussi longtemps qu'ils le voulaient, ils lançaient alors de hauts cris et s'élevaient contre la dictature, quand ce n'était pas davantage. Leur collaboration au comité de la procédure se limitait alors aux avantages que pouvait en retirer leur parti.

Il est peut-être opportun, aussi, de rappeler certains des premiers souvenirs que j'ai retenus dès mon arrivée en cette enceinte.

J'ai été élu le 10 juin 1957. On sait que nous avons succédé à un gouvernement dont l'arrogance était reconnue, sinon mondialement, du moins nationalement. Le gouvernement auquel nous avons succédé avait refusé, pendant plusieurs heures et même pendant plusieurs jours, de fournir à l'opposition les renseignements auxquels elle avait droit. Finalement, pour empêcher le public de connaître des choses peu édifiantes relativement à certains amis du parti libéral, le gouvernement a imposé le bâillon. Cette attitude du gouvernement du très honorable Louis St-Laurent, en 1956, a eu pour résultat sa défaite, lors des élections du 10 juin 1957. La population a profité de cette occasion pour signifier de façon bien concrète, bien tangible, son désaccord, en même temps que son indignation. Elle a refusé d'accorder de nouveau sa confiance à ce gouvernement, ce qui eut pour résultat que le gouvernement conservateur, alors dirigé par le très honorable John Diefenbaker, a pris les rênes du pouvoir.

J'ai assisté aux délibérations de la convocation du Parlement, en octobre 1957—si je me souviens bien—et je puis dire que l'humiliation de la défaite n'a pas réussi à convaincre les gens d'en face, à mettre fin à leur arrogance. Par leurs agissements, il était évident qu'ils voulaient continuer de se prétendre les héritiers perpétuels du pouvoir et de considérer l'administration de la chose publique comme la leur.

Il fallait voir les Chevrier, Martin, Pickersgill et même le très honorable M. Pearson défier systématiquement et continuellement l'autorité du président de la Chambre, faire des rappels au Règlement qui n'étaient pas fondés, avoir recours à toutes sortes de mesures pour embarrasser les ministres et le gouvernement. Tout ce qu'ils cherchaient, c'était de faire de l'obstruction et ils ne s'en cachaient pas.

Si les jeunes députés d'en face veulent réellement s'instruire au sujet de la conduite de leurs prédécesseurs, il n'ont qu'à lire le compte rendu des débats de la Chambre des communes des années 1957 à 1963. Ils constateront qu'on n'a jamais tant abusé de l'autorité de la Chambre que lorsque le parti libéral était dans l'opposition. Il aurait été très intéressant, à cette époque, d'observer leurs réactions, si le gouvernement avait alors tenté de présenter une mesure comme l'article 75c, qu'on essaie maintenant de nous faire gober. Ils auraient crié à la tyrannie, à la dictature; au fait, ils auraient crié à la mort de la liberté dans ce pays.